

Les admissions au sein des Résidences Accompagnées du CAPS se font sur dossier selon des critères réglementaires d'accès aux logements.

Les démarches à effectuer :

1 - Retirer un dossier au CCAS de Cirey ou Villerupt

2 - Constituer un dossier de candidature

Vous serez aidé(e) si vous le souhaitez pour constituer votre dossier.

3 - Étude du dossier

Votre dossier est transmis à mmH, propriétaire et gestionnaire de la résidence. Une commission indépendante et souveraine examinera votre demande selon des critères réglementaires d'accès aux logements (communiqués au moment de la préparation du dossier au CCAS).

Une conseillère commerciale de mmH prendra en charge votre demande et vous informera de son évolution.

Pour tout renseignement,

Sur la résidence :

Cirey :

mmH : 03 83 17 56 66

Mairie de Cirey : 03 83 42 50 27

Service du CAPS : 03 83 76 22 50

Villerupt :

mmH : 03 82 25 92 08

Mairie de Villerupt : 03 82 89 33 11

Service du CAPS : 03 82 21 05 15